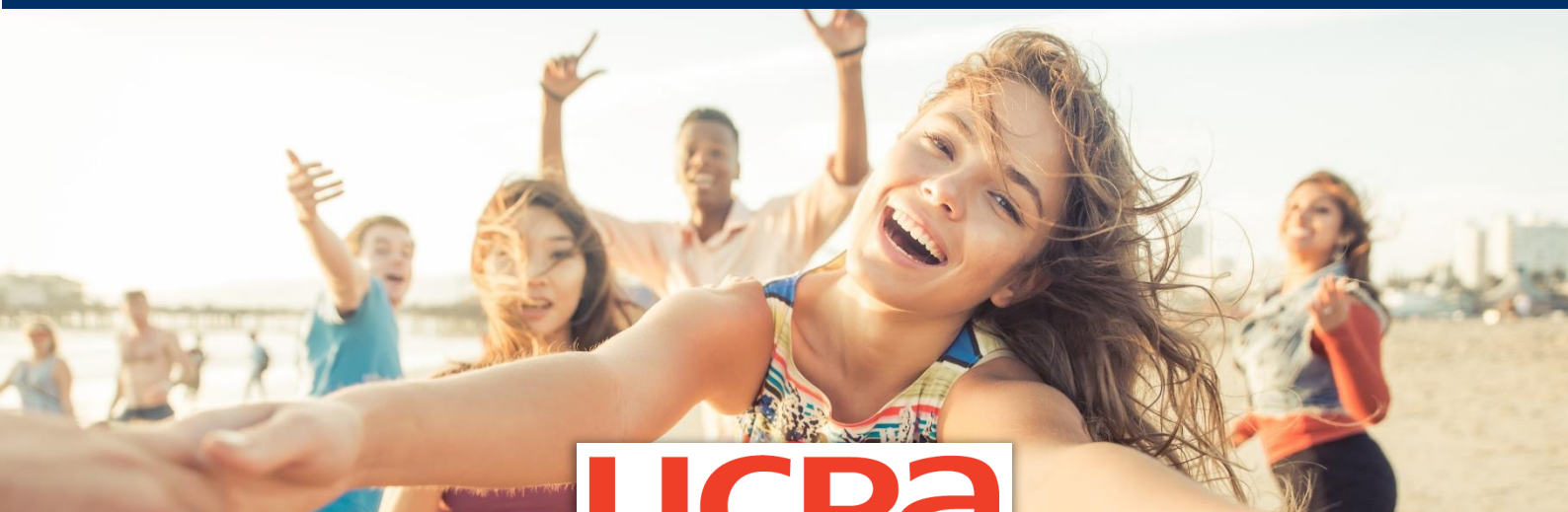


# OFFRE COVID FRANCE

## EN COMPLÉMENT DE VOTRE CONTRAT ASSUR'VACANCES n°3190



# UCPa

AVANT LE DÉPART	Montants maximum couvert
Téléconsultation avant départ	1 appel
Annulation pour maladie type COVID déclarée dans le mois qui précède le départ	Selon le plafond mentionné dans votre contrat
Annulation pour non-acceptation dans transport collectif prévu (train, bus, covoiturage...)	
PENDANT LE SÉJOUR	Montants maximum couvert
Retour au domicile suite à maladie	Frais réels
Retour au domicile suite à annulation du transport collectif prévu (train, bus, covoiturage...)	1000 € / personne et 50 000 € / groupe
Frais d'hébergement suite mise en quatorzaine	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Frais d'hébergement suite à l'annulation du transport collectif prévu	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Soutien psychologique	6 entretiens / événement
Valise de secours	100 € / personne et 350 € / famille
APRÈS RETOUR	Montants maximum couvert
Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison / semaine
Soutien psychologique suite retour au domicile	6 entretiens / événement

### Assurinco Assurance Voyage

Filiale de Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 €  
Siège Social : 122 Bis Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE – [www.assurinco.com](http://www.assurinco.com) - RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620  
Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 - site web ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Document non contractuel – juin 2020

